

# Constituer un fonds d'images

## Objectifs communs à toutes les catégories de documents

Une des missions principales d'une bibliothèque publique est d'offrir une collection de documents régulièrement enrichie et actualisée.

Que la bibliothèque dispose d'un budget d'acquisition ou non, il convient de tenir compte de 3 éléments essentiels:

- répartir les collections de façon équilibrée
- se repérer dans la production éditoriale,
- connaître les publics de son périmètre d'intervention, usagers ou non de la bibliothèque.

### **Droits spécifiques des DVD :**

Il faut acquérir les droits de consultation et/ou de prêt pour chaque DVD acheté et donc passer par des fournisseurs spécialisés qui négocient, pour les établissements acheteurs, les droits d'utilisation avec les éditeurs.

Ainsi le prix moyen négocié par DVD varie, il peut passer de 30 € pour les documentaires jusqu'à 60 € pour les fictions. Ce prix onéreux est donc à prendre en considération dans le budget d'acquisition, qui doit être alloué spécifiquement aux acquisitions d'images.

### **Principaux fournisseurs de DVD : (ayant négocié les droits)**

**Colaco** : depuis 1988, la société COLACO est au service des réseaux institutionnels (bibliothèques, médiathèques, centres culturels français à l'étranger...) et éducatifs (écoles ; universités...) pour la diffusion de programmes audiovisuels et multimédia. La société propose un catalogue de programmes dont les droits ont été négociés auprès de tous les éditeurs, producteurs et distributeurs avec lesquels elle travaille.

<https://www.colaco.fr/>

**RDM** : Fournisseur de programmes audiovisuels et multimédia pour les médiathèques, bibliothèques départementales, établissements scolaires, comités d'entreprise, collectivités...

<https://www.rdm-video.fr/>

**ADAV** : l'ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle) est une centrale d'achat de films sur supports DVD et Blu-Ray réservée exclusivement aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux (Association Loi 1901 non-subsidiée).

Depuis 1985, l'ADAV fournit le réseau des bibliothèques et des médiathèques, les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, universités), les centres culturels à l'étranger, les associations socioculturelles ou socio-éducatives, etc. qui ont - ou mettent en place - des vidéothèques de prêt et/ou de consultation sur place.

<http://www.adav-assoc.com/>

**CVS** :

<https://www.cvs-mediathèques.com/>

Il faut donc tenir compte du catalogue du fournisseur et des droits de prêt.

### **Pourquoi constituer un fonds de DVD à l'heure du numérique ?**

La question peut en effet paraître pertinente au regard de l'évolution des technologies et des pratiques culturelles de la société.

Les collections des bibliothèques publiques doivent être représentatives de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent être renouvelées et actualisées régulièrement.

Pour répondre à l'encyclopédisme que vise une bibliothèque, tout en tenant compte des usagers et des publics, la bibliothèque doit pouvoir proposer différents supports d'informations.

Nous verrons en fin de procédure les fournisseurs numériques.

### **Quelle offre ?**

Pour la bibliothèque, il faudra veiller à équilibrer le fonds, et essayer d'offrir un panorama audiovisuel le plus complet possible, afin que tous les champs de connaissance soient représentés.

Il faut prévoir un fonds minimum de 200 à 500 DVD pour la constitution d'un premier fonds, et l'étayer au fil des années, l'idéal étant d'avoir un fonds de 700 DVD, pour proposer un fonds varié, cohérent et pluraliste.

### **Quel espace audiovisuel ?**

L'espace audiovisuel nécessite l'acquisition d'un mobilier spécifique, adapté au format du DVD.

Des bacs sont conseillés, pour avoir accès directement à la jaquette du DVD.

Il faut donc "penser" cet espace, évaluer la capacité de contenance d'un bac, afin d'accueillir au mieux les DVD, sachant que le fonds comme nous l'avons dit précédemment peut atteindre les 700 titres dans l'idéal.

## **Politique d'acquisition**

La bibliothèque doit équilibrer son fonds entre nouveautés et grands auteurs classiques du cinéma, fictions et documentaires, films dits d'auteur, et films grand public.

Elle doit chercher à représenter dans ses collections l'ensemble des pays.

La politique d'acquisition idéale n'existe pas, l'objectif est de constituer un fonds qui se rapproche le plus possible des besoins du public, en fonction du lieu, dans les limites de l'édition video, du budget et d'un niveau satisfaisant de qualité.

Pour cela il faudra mener une réflexion sur le public et étudier le contexte.

Répartition dans 3 domaines :

### **1 Fictions :**

Dans ce domaine, il faut répartir les acquisitions entre les films classiques, ayant marqué un genre ou une génération (films du patrimoine et grands réalisateurs), les films d'auteurs (art et essai, créations actuelles, nouveaux réalisateurs), et les films grand public (actuels du box-office).

Penser également aux séries télévisées, qui sortent en format DVD, et qui connaissent un grand succès.

<b>Sections</b>	<b>Genres</b>		<b>Pourcentage</b>
Adulte	Fiction	Patrimoine	25,00 %
		Art et essai	10,00 %
		Grand public	25,00 %
	Documentaire	Public motivé	2,00 %
		Grand public	18,00 %
Jeunesse	Fiction		5,00 %
	Documentaire		2,00 %
	Animation		13,00 %

### **2 Documentaires**

La sélection s'effectue suivant les critères généraux d'acquisition dans le même esprit

que les livres documentaires. Il faut penser à cet esprit encyclopédique. Une offre de DVD musicaux est disponible à la MCO, la bibliothèque peut donc s'appuyer dessus.

### **3 Animation**

La bibliothèque peut compter sur l'offre de la Médiathèque Côte d'or, qui dispose d'un fonds de 696 films d'animation, que ce soit pour enfants ou adultes. Le choix se fait à la MCO lors de l'échange de CD, seuls les dépôts CD peuvent emprunter des DVD. 16 documents sont empruntables par bibliothèque.

La MCO passe également par une offre de vidéo en ligne, la médiathèque numérique, au catalogue important, couvrant tous les genres. Chaque usager de bibliothèque peut accéder gratuitement à cette offre sur le département de Côte d'Or, via un mot de passe.

Cette offre vient compléter le fonds physique de DVD des bibliothèques.

### **Sources de sélection**

La bibliothèque peut fonder ses choix d'acquisition sur les critiques des **medias spécialisés** :

Télérama

Les inrockuptibles

Les cahiers du cinéma

Positif

Catalogue national de films documentaires de la BPI

Catalogue d'Images en bibliothèques

### **Outils bibliographiques du fournisseur**

Coups de coeur et nouveautés, sélections thématiques sont mis à l'honneur sur les sites des fournisseurs

### **Ouvrages de référence**

*Le cinéma d'animation en 100 films* / sous la direction de Xavier Kawa-Topor et Philippe Moins, Capricci, 2016

*200 films à voir avant d'être grand pour les 9/12 ans* / Philippe Besnier, Prisma, 2016

*Tout sur le cinéma, panorama des chefs-d'oeuvre et des techniques* / sous la direction de Philip Kemp, Flammarion, 2011

*Cinéma, la grande histoire du 7e art* / sous la direction de Laurent Delmas, Larousse, 2017

*Les films-clés du cinéma* / Claude Beylie, Larousse, 2006

**Le mois du film documentaire**, sur différentes thématiques chaque année

**Les festivals**, par exemple celui du film d'animation d'Annecy, le festival "Fenêtres sur courts", festival de courts-métrages de Dijon

### **Le numérique**

Outre l'offre de la MCO, la bibliothèque peut intégrer le numérique dans ses collections, en passant par une plate-forme de vidéo en ligne.

CVS

Offre numérique pour la musique, la vidéo, la presse, la littérature et la formation  
<https://www.cvs-mediatheques.com/>

Médiathèque numérique

<https://portail.mediatheque-numerique.com/>

Proposé par Univers ciné, Arte et la BPI

Offre de cinéma, de séries, de documentaires, pour adultes et enfants

Medici.tv

<http://edu.medici.tv/>

Propose aux bibliothèques une offre de référence en vidéos de musique classique, opéra et danse.

ADAVdigital

<http://medialib.tv/>

Ce modèle exclusif de VOD pour les réseaux culturels et éducatifs permet de prendre en main la constitution de ses propres collections numériques et de gérer intégralement l'animation de son offre en ligne.

Cité de la musique / Philharmonie de Paris

<https://pad.philharmoniedeparis.fr/?instance=EXTRANET>

*Philharmonie à la demande* donne accès aux 50 000 références du catalogue de la Cité de la musique - Philharmonie : audio, vidéo, multimedia, documentaires.

